



Politique de la vieillesse dans la Commune de  
**Morlon**

# **Plan de mesures 2026-2030**

« Concept communal en faveur des personnes  
âgées de la Commune de Morlon »



Politique de la vieillesse dans la Commune de Morlon

## **Plan de mesures 2026-2030**

« Concept communal en faveur des personnes âgées de  
la Commune de Morlon »

Réalisé par :

La Commission seniors

en collaboration avec le Conseil communal de Morlon

Liste des membres :

Laura Pasquier, présidente, conseillère communale

Patrick Audemars, conseiller communal, vice-syndic

Christine Bloch

Pierrette Moret

Jacques Aubert

Date : décembre 2025

*Pour des informations supplémentaires :*

Réseau Santé et Social de la Gruyère

Bertrand Oberson

Chef de projet

026 919 00 19

[bertrand.oberson@rssg.ch](mailto:bertrand.oberson@rssg.ch)



## Sommaire

Édito

page 5

Une politique  
communale de la  
vieillesse : une  
nécessité

page 6

Catalogue de  
mesures  
potentielles à  
développer

page 10

Plan de mesures  
prioritaires  
2021-2025

page 18



## Édito

### **Message du Préfet: Le maintien à domicile, l'affaire de tous !**

Le vieillissement de la population est une réalité que le district de la Gruyère a anticipée en validant, dès 2015 déjà, un Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce document fait l'inventaire d'une riche panoplie de stratégies afin de relever le défi que constitue le doublement de la population âgée dans les vingt prochaines années.

Or, lorsque la discussion s'empare de ce sujet, l'attention se focalise sur les EMS, pièces importantes du dispositif de prise en charge, mais qui ne concernent qu'une faible partie de la population concernée. Car c'est une réalité qui ne remet pas en cause la qualité de nos EMS : la plupart des personnes souhaitent vivre le plus longtemps possible à leur domicile.

Le Concept Senior+, à l'image du projet gruérien, a fait du maintien à domicile une priorité. Mais ce maintien ne se décrète pas. Il se planifie, se prépare et exige l'implication d'une multitude d'acteurs. Le maintien à domicile n'est pas l'apanage de quelques institutions ou services publics, il est l'affaire de tous.

C'est dans cette perspective que le Comité de direction du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) et la Commission pour les prestations médico-sociales, sous-commission Etablissements médico-sociaux (CPMS-EMS) ont confié à un groupe de travail la mission de soutenir la rédaction par toutes les communes du district de concepts communaux en faveur des personnes âgées.

Le plan de mesures que vous avez entre vos mains est le fruit d'un travail collectif mené par l'ensemble des communes gruériennes, le choix des mesures à développer pour les années 2021 à 2025 est de la seule responsabilité du Conseil communal de Morlon, témoignant de sa profonde implication en faveur des seniors.

Afin de compléter les plans de mesures communaux, des mesures prioritaires pour le district ont été adoptées par le RSSG, car le maintien à domicile est l'affaire de tous !

**Patrice Borcard, Président du RSSG, Préfet**

### **Message de la Présidente du groupe de travail « concepts communaux en faveur des personnes âgées »**

A l'horizon 2035, le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans devrait doubler, alors que nous n'allons pas pouvoir doubler le nombre de lits en EMS. D'un point de vue économique c'est assez évident mais il s'agit aussi de tenir compte du désir des seniors qui, majoritairement, souhaitent rester à domicile. Comment se préparer à cette évolution ? Comment favoriser l'autonomie des seniors ? Ce sont les questions que se sont posées les membres d'un groupe de travail (GT) composé de représentants des communes du district et de spécialistes des différents domaines en lien avec l'accompagnement des personnes âgées. Ce travail de longue haleine a permis aux communes de disposer d'un cadre et d'outils concrets leur permettant d'établir ce plan de mesures en faveur des personnes âgées.

**Chantal Pythoud, Présidente du GT**



# Politique communale de la vieillesse : une nécessité

Le vieillissement de la population est un des enjeux majeurs de notre société. Avec le déploiement de la politique « **Senior+** » de notre canton, les districts et les communes se sont vu confier de nouvelles responsabilités et compétences dans ce domaine.

## Les contours du vieillissement :

- L'évolution démographique dans le canton de Fribourg, à l'instar de l'évolution que connaissent la majorité des pays industrialisés et la Suisse, va dans le sens d'une forte augmentation de la proportion des seniors. Les communes du district de la Gruyère n'échappent pas à cette évolution.
- **L'augmentation de l'espérance de vie** se traduit aussi par une coexistence prolongée des générations et donc par une société à quatre générations qui ont des besoins, des attentes et des comportements qui peuvent être très différents.
- Le **prolongement de la vie** est un fait positif dans notre société, mais il implique aussi des actions planifiées et une véritable stratégie afin de répondre aux défis posés par la situation à venir. **Les pouvoirs publics, les prestataires publics, parapublics, privés, les familles, les proches, les bénévoles et les seniors** ont un rôle à jouer dans cette perspective.
- Le **vieillissement a des conséquences sur la santé**. Cet impact peut être différent d'un individu à l'autre, selon leur profil socio-économique, leurs comportements et leur héritage génétique.
- **L'environnement global** de la personne âgée peut également avoir un impact en finalité sur son état général, ainsi que sur son inclusion sociale. Les communes, par définition, **ont une influence potentielle importante sur la qualité de celui-ci**.
- D'ici 2035, les projections statistiques tablent sur un **doublement de la population des personnes de 65 ans** et plus (cf. illustration ci-dessous).

*«Un doublement de la population des personnes âgées est prévu d'ici 2035.» Il faut s'y préparer.*



## Population par groupe d'âges du district de la Gruyère de 2000 à 2035

	Observations				Projections			
	2000	2010	2012	2017	2020	2025	2030	2035
<b>Total</b>	<b>38'070</b>	<b>46'415</b>	<b>49'022</b>	<b>54'431</b>	<b>57'222</b>	<b>60'567</b>	<b>63'144</b>	<b>65'159</b>
0-19 ans	10'023	11'224	11'554	12'452	12'797	13'399	13'668	13'778
20-64 ans	22'415	28'555	30'293	33'691	35'400	36'725	37'192	37'473
65+ ans	5'632	6'636	7'175	8'288	9'025	10'443	12'284	13'907
65-79 ans	4'108	4'873	5'276	6'196	6'673	7'519	8'705	9'846
80+ ans	1'524	1'763	1'899	2'092	2'353	2'924	3'579	4'061

Données issues de : Actualité statistiques fribourgeoise, Projections démographiques 2013-2035, Canton de Fribourg et ses districts, Novembre 2014, Direction de l'économie et de l'emploi, p. 18 et pour les données 2017 : <http://appl.fr.ch/stat/statonline/portrait/etape2.asp?Reference=82>

La nécessité de développer une politique en faveur des personnes âgées ressort tout d'abord de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004. Les articles suivants ont en effet permis de poser le cadre du développement et de la mise en œuvre de cette politique dans le canton :

- **Les personnes âgées ont droit à la participation, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité (art. 35 Cst) ;**
- **L'Etat et les communes favorisent la compréhension et la solidarité entre les générations (art. 62 Cst) ;**
- **L'Etat s'emploie à la promotion de la santé et veille à ce que toute personne ait accès à des soins de qualité égale (art. 68 Cst).**

La **loi sur les Seniors** (LSen), la **loi sur les prestations médico-sociales** (LPMS), la **loi sur l'indemnité forfaitaire** (LIF), ainsi qu'un **programme cantonal** multisectoriel constituent le cadre général posé par le projet Senior+. L'art. 1 de la loi sur les seniors (LSen) présente les objectifs principaux de cette politique en faveur des personnes âgées. Ceux-ci sont aussi applicables au niveau des communes. Cette politique a pour but de veiller :

- **à l'intégration des seniors dans la société ;**
- **à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences ;**
- **ainsi qu'au maintien de leur autonomie.**



Relevons que **les défis sont nombreux : promotion de la santé, développement des liens de solidarité entre les citoyen-e-s, lutte contre les inégalités sociales, soutien aux proches aidant-e-s...** Les communes seules ne pourront y répondre. Toutefois, de par leur proximité avec les aîné-e-s, les communes ont la responsabilité de proposer un maximum d'offres répondants aux attentes et besoins des seniors, quitte à remonter les problématiques au district, canton et Confédération lorsque cela s'avère nécessaire.

### **La politique communale de la vieillesse en Suisse :**

« La politique communale de la vieillesse vise à apporter des correctifs, lorsque cela s'avère nécessaire, afin de mieux prendre en compte les impératifs liés à l'intégration des seniors dans les diverses politiques publiques. Elle vise ainsi à garantir une pleine intégration des seniors dans la société. Elle s'assure par ailleurs que les seniors ne sont pas exclus ou discriminés dans l'accès aux prestations existantes. [...] Il n'y a pas de besoins spécifiques aisément identifiables pour l'ensemble des personnes dites âgées. Les situations de celles-ci sont au moins aussi diverses que celles de la population en général. Toutefois, certains besoins – pouvant se présenter à tout moment – augmentent statistiquement avec l'âge : prise en charge de la dépendance, aménagements de l'environnement, soins, lutte contre l'isolement ou maintien du lien social. Du fait du vieillissement global de la population une augmentation majeure des besoins précités est attendue. »<sup>1</sup>

Pour faire face aux enjeux d'ampleur du vieillissement, les concepts communaux en faveur des personnes âgées devront se faire de manière coordonnée entre **les communes, les secteurs et le district, plutôt que de manière isolée au sein de chaque commune**. Les projets en cours vont s'appuyer sur l'implication de plusieurs partenaires clés.

Dans ce sens, les buts de la LPMS, de la LSen et du concept régional d'accompagnement de la personne âgée se rejoignent et se complètent afin que l'accompagnement de la personne âgée soit le plus adapté à ses besoins et lui permette de rester le plus longtemps possible autonome et à son domicile.

**Beaucoup reste à entreprendre. Place donc à l'inventivité de chacun-e. Les pistes sont multiples.<sup>2</sup>**

---

<sup>1</sup> VILLE DE LAUSANNE, Préavis n° 33/2018, *Politique sociale communale de la vieillesse –Plan d'action dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Lausanne au Réseau mondial des villes-amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé*, pp. 3-4.

<sup>2</sup> HAGMANN H.M., *Vieillir chez soi, c'est possible*, Saint Maurice, Editions Saint Augustin, 2008, p. 84.



*Canton -> District -> Communes = Objectifs communs*



Quatre différents outils d'analyse (évaluation des besoins de la population des 60 ans et plus en Gruyère, évaluation des mesures communales en faveur des seniors, démarches participatives par l'organisation de rencontres avec les seniors et inventaire des offres existantes) ont permis de déboucher sur le présent catalogue de mesures. Dans la dernière partie de ce document, vous trouverez la liste des mesures prioritaires pour les années 2026 à 2030 définies par le Conseil communal de la commune de Morlon.



## Catalogue de mesures potentielles à développer

*Le vieillissement démographique nous impose de construire un futur nouveau. Par définition, il sera parsemé de tâtonnements, d'échecs et de succès. A l'image de la politique suisse souvent réduite à une « politique des petits pas », le district de la Gruyère cherche à favoriser et même à s'appuyer sur cette logique d'essais et d'erreurs. Les innovations dans le domaine du vieillissement sont nombreuses, l'enjeu étant de s'appuyer sur cette diversité pour créer une émulation autour d'un objectif commun : l'amélioration de la prise en compte des besoins des personnes âgées.*

*Ce chapitre cherche à recenser toutes mesures potentiellement intéressantes selon les résultats de l'étude de besoins, de l'évaluation des mesures communales, de l'inventaire de l'existant et de la démarche participative. Il faut bien considérer ce chapitre comme une liste des possibles, il n'est pas envisageable de chercher à mettre en place l'ensemble des mesures proposées. Ce listing est maintenu aussi large que possible afin de suggérer d'autres développements possibles ces prochaines années. Il convient de se rappeler que l'évolution en la matière a été très importante ces dernières années et le sera également ces prochaines années. Si pour l'heure, la politique de la vieillesse communale n'en est qu'à ses balbutiements, il est fort à parier que son extension soit majeure durant ces prochaines années.*

*De cette liste, seules les mesures prioritaires seront répertoriées par le Conseil communal dans le dernier chapitre du document.*

### Soutien général à la politique de la vieillesse

- *Comment faire pour maintenir l'intérêt à long terme autour de la thématique de la politique de la vieillesse ?*



S'appuyer sur une logique participative :

- Pérenniser les Commissions seniors dans chaque commune ou groupe de communes
- Favoriser la participation des seniors, par exemple lors de rencontres régulières avec les aîné-e-s du style World Café, dîner des aîné-e-s, balades à thème,...
- Organisation de rencontres de coordination entre les sociétés locales et la commune afin de favoriser le développement de projets intergénérationnels ou en faveur des seniors
- Présence des autorités locales et attention pour tous/toutes les nonagénaires (fête des jubilaires),... Dans la mesure du possible, publiciser ces événements dans le journal communal.



## Thème n° 1 : Garantir les moyens d'existence, soutien au travail

### Garantir les moyens d'existence, soutien au travail

- *Quelle est la situation financière des aînée-e-s ?*
- *Peut-on réduire quelque peu les inégalités sociales ?*
- *Y a-t-il des besoins particuliers qui méritent une réponse communale ?*



S'appuyer sur les agences AVS pour détecter les besoins :

- Informer les seniors sur leurs droits aux prestations complémentaires et à l'aide sur l'assurance-maladie

Introduire quelques soutiens financiers :

- Mise à disposition de sacs poubelles gratuits pour les personnes incontinentes (enfants et seniors)

Politique du personnel en faveur des seniors :

- Introduction d'une logique de discrimination positive en faveur des seniors au sein du personnel communal

## Thème n° 2 : Infrastructures, habitats et services

### Infrastructures, habitat et services

- *Est-ce que dans notre commune, les bâtiments publics sont accessibles aux personnes à mobilité réduite ?*
- *La commune dispose-t-elle de suffisamment de bancs afin de favoriser l'activité de marche des seniors ?*
- *Y a-t-il des zones considérées comme dangereuses pour les seniors (risque de chutes avéré, etc.) ?*
- *Est-ce que l'accès à des services qui répondent aux besoins des seniors est assuré dans notre commune (ex. repas à domicile) ?*



Soutenir la mobilité des seniors :

- Faciliter la mobilité des personnes âgées, par exemple par un soutien et un développement de l'offre de transport en faveur des seniors leur permettant d'accéder à la vie sociale et culturelle. Etudier des systèmes alternatifs, comme par exemple en utilisant en journée les bus scolaires pour la création d'un service de transport sur demande, envisager des mini-lignes de bus automatisées ou avec des minibus pour accéder aux lignes Mobul ou TPF ordinaires.
- Favoriser le développement des transports publics



- Amélioration des accès aux bus (arrêts de bus adaptés aux seniors, 22 cm, abribus avec assise ou a minima des bancs publics)
- Favoriser l'accessibilité des espaces extérieurs et des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite
- Rendre les parcs/places de jeux attractifs et praticables pour tous les groupes d'âge. Développer les espaces de convivialité pour favoriser les rencontres (bancs publics, aménagements de fitness spécifiques pour les seniors....)
- Mettre en place un plan d'éclairage public pour les routes, rues et parcs
- Restauration ou construction de WC publics
- Construire/améliorer la desserte de trottoirs et/ou zones 30 km/h. Créer des pistes cyclables favorisant la mobilité douce
- Compléter l'offre de bancs publics et installation de nouveaux modèles confortables et ergonomiques en mettant l'accent sur la fonction de relais pour les seniors dans leurs déplacements quotidiens
- Installation de mains-courantes dans les rues et escaliers lorsque la topographie est marquée. Aux extrémités des volées d'escalier, mise en place d'un contraste visuel permettant de rendre visible l'ouvrage
- Organiser des cours d'initiation au vélo électrique pour les seniors

#### Soutenir tous les services gravitant autour du maintien à domicile :

- Soutiens logistiques et/ou financiers aux acteurs proposant la livraison de repas à domicile
- Incitations financières pour les prestations d'adaptation de logements et de dispositifs de sécurité
- Soutenir tous les projets amenant des solutions pour l'entretien extérieur des maisons des seniors, en particulier, soutenir les projets de conciergeries sociales développés par les EMS
- Diffuser des listes d'artisans ou associations pouvant réaménager les logements des seniors/diminuer les risques associés au logement.
- Soutien/aide à la création d'un dispositif de récolte des déchets à domicile pour les seniors et handicapé-e-s

#### Introduire une logique participative :

- Intégrer les associations de seniors dans les démarches et réflexions de planification urbaine afin d'avoir une vue plus générale et systématique des besoins des seniors
- Organiser, avec les seniors, des promenades diagnostiques à l'échelle des quartiers, des parcs et des promenades, afin de déterminer les améliorations nécessaires à leur environnement



## Thème n° 3 : Les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée

### Accompagnement social

- *La commune dispose-t-elle de prestations sociales favorisant le maintien à domicile des seniors ?*
- *La commune peut-elle compter sur des bénévoles dans le domaine de l'accompagnement social ?*



Soutenir le rôle de proche aidant-e :

- Informer les proches aidants sur les aides financières existantes.

## Thème n° 4 : Vie associative et communautaire

### Vie associative et communautaire

- *Dans notre commune, les échanges entre générations sont-ils facilités ?*
- *Dans notre commune, les liens sociaux sont-ils assurés durablement ?*
- *Dans notre commune, des lieux de rencontre accessibles existent-ils ?*



Développer une logique d'activités intergénérationnelles par les services communaux :

- Mettre en place des collaborations actives avec le centre d'animation pour jeunes et le service seniors, organisation de balades à thème par le service forestier,....

Favoriser le vivre-ensemble :

- Accorder un soutien financier et logistique à la création de projets visant à favoriser le vivre-ensemble et l'échange de compétences intergénérationnelles<sup>3</sup> (ex. Système d'Echange Local)
- Favoriser et soutenir l'engagement des seniors dans la vie politique active (exécutifs et législatifs communaux)

<sup>3</sup> Par exemple sur le modèle vaudois de Pro Senectute : <https://compagniedesvoisins.ch/>



- Favoriser et soutenir l'engagement des seniors dans les commissions locales, en particulier à la Commission seniors
- Développer des liens de voisinage, par exemple en mettant sur pieds des projets solidaires, de vivre-ensemble, de participation citoyenne impliquant l'ensemble de la population, donc également les seniors
- Promotion de la culture de la participation en proposant des cours de formation continue accessibles aux professionnel-le-s et conseillers/ères communaux/ales
- Favoriser l'émergence d'initiatives bénévoles conduites par des seniors et promouvoir ces actions collectives
- Favoriser les initiatives visant à développer des activités socioculturelles, physiques ou de loisirs ouverts aux seniors
- Favoriser l'intégration des migrant-e-s à la vie associative locale
- Organiser des sorties à l'attention des seniors, des balades à thème sur la nature
- Subventionner les sociétés locales qui offrent des prestations particulières aux seniors (par exemple Gym senior,...) ou qui pratiquent des réductions de prix pour les seniors (tarifs seniors à la bibliothèque, à la piscine,...). Soutenir les associations de retraité-e-s de la commune/de la région.
- Offrir une volante aux seniors lors de chaque lotos
- Organiser une séance d'information par année à l'attention des nouveaux retraités avec présentation de l'offre existante et des engagements bénévoles possibles et distribution de bons « découverte » pour différentes associations/prestations
- Visites à domicile des nonagénaires par les autorités communales
- Soutien logistique et/ou financier aux fêtes de quartier/des voisins,...
- Mise en place d'un échange de livres
- Promouvoir des activités intergénérationnelles, particulièrement au sein des accueils extra-scolaires ou crèches/garderies (par exemple accueil d'un senior une fois par semaine dans un groupe d'enfants): l'objectif est de passer du temps ensemble, d'apprendre à se connaître, de partager ses connaissances et de créer des liens qui favorisent la cohésion sociale et contribuent à faire évoluer l'image négative que les un-e-s peuvent avoir des autres
- Organiser/subventionner une fête de Noël pour les aîné-e-s
- Soutenir l'organisation de moments de rencontres intergénérationnelles lors de chaque fête du calendrier (course aux œufs, fenêtres de l'Avent, concerts de Noël, défilés du Carnaval, fête de la Saint Nicolas, fête du 1<sup>er</sup> août,...)
- Soutenir tout projet de collaboration/échanges entre EMS et école
- Recréer des liens d'échanges égalitaires de type SEL

#### Favoriser les échanges intergénérationnels :

- Soutenir un programme d'échanges entre retraités et jeunes afin d'initier les enfants aux métiers manuels et du patrimoine (sur le modèle français [L'Outil en main](#))



## Thème n° 5 : Information et communication

### Information et communication

- *Des informations utiles aux seniors sont-elles disponibles et facilement accessibles dans notre commune ?*
- *Dans notre commune, les informations utiles sous l'angle de la prévention/promotion de la santé sont-elles accessibles aux seniors ?*
- *Les activités et évènements proposés dans notre commune sont-ils communiqués régulièrement aux seniors ?*



#### Soutien administratif :

- Améliorer l'information et le soutien administratif aux aîné-e-s, par exemple en informant systématiquement des droits aux prestations complémentaires et rentes d'impuissance par le service des finances communal (à partir des données fiscales)
- Poursuivre et développer le rôle d'accompagnateur/trice administratif/ve pour les seniors des agences AVS communales

#### Changer l'image des seniors :

- Publiciser, développer l'entraide entre citoyen-e-s
- Rendre visible les oublié-e-s, organiser des campagnes de communication pour éviter l'isolement social

#### Améliorer l'information aux seniors :

- Développer un onglet « Seniors » dans le bulletin communal et sur le site internet de la commune
- Information aux seniors en cas de canicule

#### Lutter contre la fracture numérique :

- Mise en place ou subventions à des cours pour lutter contre la fracture numérique par exemple pour l'utilisation de liseuse



## Thème n° 6 : Développement personnel

### Développement personnel

- *Dans notre commune, existe-t-il une offre de cours spécifiques (sport, informatique, etc.) pour les seniors ?*
- *L'offre de loisirs est-elle suffisante dans notre commune ?*



Inciter les seniors à sortir de chez eux/elles :

- Soutenir le développement d'offres de cours/ateliers informatiques en faveur des seniors
- Soutenir toute création d'offre de loisirs ou culturelle en faveur des seniors
- Inciter les seniors à exercer du bénévolat par le biais d'une information régulière dans le journal communal (organisation de sorties ou ateliers)



## Plan de mesures 2026-2030

Le Plan de mesures 2026-2030 du « Concept communal en faveur des personnes âgées » se fonde sur le concept Senior+ du canton de Fribourg et sur une démarche évaluative et participative réalisée par la Commission seniors de la Commune de Morlon. Les actions concrètes retenues pour ce « Plan de mesures » ont été priorisées en fonction de divers critères, parmi lesquels figurent les besoins ressentis par les seniors de notre commune, les ressources disponibles, mais aussi le degré de complexité de la mise en œuvre.

Les mesures sont classées par domaine d'intervention. Toutes les mesures adoptées par le Conseil communal entendent contribuer à atteindre les trois objectifs de la politique fribourgeoise dans le domaine des seniors : intégration, autonomie, reconnaissance des besoins et valorisation des compétences des seniors.

Axe : Soutien général à la politique de la vieillesse		Préparatifs	Mise en œuvre
<b>Mesure : Pérenniser la Commission senior</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>
Descriptif	La Commission senior + se rencontre deux fois par année. L'objectif de ces séances est de développer un calendrier d'activités destinées aux seniors et subventionnées par la commune. Le programme est envoyé aux seniors qui se sont annoncés deux fois par année.		
Coûts	CHF 0.--		

Axe : Garantir les moyens d'existence, soutien au travail		Préparatifs	Mise en œuvre
<b>Mesure : Mise à disposition de sacs poubelles gratuits pour les personnes incontinentes</b>		<b>2021</b>	<b>2021</b>
Descriptif	Sur présentation d'un certificat médical, les personnes incontinentes peuvent s'adresser au bureau communal pour recevoir gratuitement un sac taxé.		
Coûts	<b>20 sacs taxés de 60 litres/année 330.-/année</b>		

Axe : Infrastructures, habitats et services		Préparatifs	Mise en œuvre
<b>Mesure : Mise en place d'un service de récolte de déchets</b>		<b>2022</b>	<b>2022</b>
Descriptif	Les personnes à mobilité réduite et les seniors peuvent s'annoncer auprès de l'employé communal pour bénéficier d'un transport de déchets encombrants.		
Coûts	CHF 0.--		

Axe : Les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée		Préparatifs	Mise en œuvre
<b>Mesure : Organiser des visites à domicile pour les jubilaires (dès 80 ans)</b>		<b>2022</b>	<b>2023</b>
Descriptif	Les autorités communales rendent visite aux nonagénaires et aux centenaires. La commission senior visite les personnes de 80, 85 et 95 ans lors de leur anniversaire et leur apporte un petit présent.		



Coûts	Variable en fonction du nombre de jubilaires
-------	--

Axe : Vie associative et communautaire		Préparatifs	Mise en œuvre
<b>Mesure : Coopérer avec Espace Senior de Bulle pour l'organisation d'un pic-nic annuel</b>		2023	2023
Descriptif	Une fois par année, Espace Senior et la commune de Morlon s'associent pour mettre en place un pic-nic commun aux Laviaux.		
Coûts	CHF 0.--		
<b>Mesure : Partager un moment convivial autour d'un café</b>		2023	2025
Descriptif	Une fois par mois, la commission senior organise un moment de partage autour d'un café au restaurant le Gruyérien. Le café est offert par la commune.		
Coûts	Environ CHF 700.-- /année		
<b>Mesure : Organiser une sortie culturelle</b>		2023	2023
Descriptif	La commission senior propose une activité culturelle par année. La commune offre le transport et subventionne l'entrée.		
Coûts	Variable en fonction de l'activité choisie		
<b>Mesure : Proposer des activités sportives</b>		2023	2023
Descriptif	La commission senior organise 6 balades par année. Elle propose également une activité pétanque plusieurs fois par année.		
Coûts	CHF 200.-- /année pour les terrains de pétanque		

Axe : Information et communication		Préparatifs	Mise en œuvre
<b>Mesure : Mettre sur pied une brochure à l'attention des seniors</b>		2023	2023
Descriptif	La commission senior se rencontre deux fois par année pour réfléchir et organiser les activités seniors. Elle veille également à transmettre des informations reçues dans le cadre de la commune et qui pourraient intéresser cette population. Elle transmet ensuite cette brochure au secrétariat communal qui l'envoie aux seniors inscrits.		
Coûts	CHF 0.--		
<b>Mesure : Mettre à jour le site internet</b>		2023	Dès 2023
Descriptif	Un onglet « senior » est sans cesse actualisé sur le site internet de la commune. Le calendrier des activités y est disponible.		
Coûts	CHF 0.--		
<b>Mesure : Présenter les activités seniors dans le journal l'Esprit</b>		2023	2023
Descriptif	Une page « senior » est disponible dans le journal communal. Le calendrier des activités y est disponible.		
Coûts	CHF 0.--		

Axe : Développement personnel	Préparatifs	Mise en œuvre
-------------------------------	-------------	---------------



<b>Mesure : Offrir des ateliers soutenant le développement personnel</b>		<b>2023</b>	<b>2023</b>
Descriptif	La commission senior propose des conférences sur divers thèmes liés à la vieillesse (dignité, prestations complémentaires, sécurité, cuisine etc.)		
Coûts	Variable en fonction des intervenants		
<b>Mesure : Offrir un soutien informatique</b>		<b>2023</b>	<b>2023</b>
Descriptif	Une fois par année, la commission senior + organise un cours en lien avec les nouvelles technologies (whatsapp, fairtiq, applications bancaires etc.)		
Coûts	CHF 0.--		

Le présent Plan de mesures 2026-2030 du « Concept communal en faveur des personnes âgées » est établi en deux exemplaires.

Originaux :

- Commune de Morlon
- Commission seniors de Morlon

Copie :

- DSAS
- RSSG

La Commune de Morlon  
Morlon, le 15 décembre 2025

Lauber Pascal  
Syndic

Françoise Scyboz  
Secrétaire communal

La Commission seniors de Morlon  
Morlon, le \_\_\_\_\_

Pasquier Laura  
Présidente et secrétaire de la Commission

